



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le 19 décembre 2024 à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Christo-en-Jarez, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 9 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ **Commune de FONTANES :**

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE – Laurent VILLEMAGNE

▪ **Commune de MARCENOD :**

Titulaires : M. Olivier FLECHET

Suppléant : M. Pierre DEFAY

▪ **Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :**

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Denis VIRISSEL

▪ **Commune de SORBIERS :**

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents excusés : MM. Gilles THIZY et Patrick FAURE (commune de Marcenod)

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. Christophe FARA

Le procès-verbal du comité syndical du 10 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

QUESTIONS DIVERSES

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIRS DU
COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE PAR DELIBERATION DU 9 JUILLET 2020 DEPUIS LA
DERNIERE SEANCE (ARTICLE L 2122-22 du CGCT)**

| | |
|--|------------|
| | État néant |
|--|------------|

1. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Débat d’Orientation Budgétaire

Madame la Présidente invite le comité syndical à débattre des orientations budgétaires sur la base du rapport joint à la note.

Tout d’abord, l’analyse rétrospective jointe permet de constater, sous réserve de la fin d’exécution de l’année 2024, les éléments suivants :

- Chapitre 011 : une légère augmentation des charges d’environ 5 800 € par rapport à l’année 2023. Cette dernière est toutefois à nuancer, elle est le fait notamment d’un paiement de la location du tracteur à la commune de Marcenod sur deux exercices budgétaires 2023 et 2024.

En réalité, ce chapitre est stable avec les éléments suivants à relever :

- o Un accroissement des fournitures de petits équipements qui intègrent l’achat de peintures routières pour un montant de 4 600 €.
 - o Le renouvellement des vêtements de travail pour 1 300 €.
 - o Une forte diminution des coûts d’entretien du matériel roulant de 14 000 € environ (l’année 2023 a vu la réparation du Kangoo pour 11 300 € à la suite d’intempéries).
- Chapitre 012 : des charges également stables pour un montant de 101 800 € en 2024.

L’année 2023 intégrait un versement de 5 916 € à la commune de Sorbiers au titre du remboursement 2022 des frais de personnel mis à disposition du syndicat.

Outre les explications données ci-dessus relatives aux charges réelles de fonctionnement, on note une forte diminution des opérations d’ordre au chapitre 042 qui s’explique, en 2023, par la constatation d’une plus-value de 14 500 € qui correspond à la cession de matériels.

Globalement, cette section de fonctionnement devrait enregistrer une diminution des dépenses de **9 161 €** pour se fixer à la somme de 177 424 € (186 585 € au CA 2023).

En termes de recettes, cette section enregistre une augmentation de **9 330 €**, par rapport à 2023, pour se fixer à la somme de 180 003 €, qui s’explique :

- L’accroissement de la participation des communes pour un total de 179 788 € contre 145 311 € en 2023 qui intègre la location du tracteur de Marcenod au titre de l’année 2023 pour 7 881,50 €,
- L’absence de produits cessions en 2024 qui se constate par une diminution du chapitre 75 de 14 500 €,

- La réduction du chapitre 77 – produits exceptionnels, pour un montant de 10 862 € qui correspondait, en 2023, au remboursement, par la compagnie d'assurance, de la réparation du véhicule Kangoo.

Le résultat de fonctionnement est estimé en excédent de **3 400 €** pour l'année 2024 (hors déficit reporté (821,80 €) et l'excédent consolidé est estimé à **2 578 €**.

En matière d'investissement, l'emprunt souscrit en 2009 pour financer l'acquisition d'un camion est remboursé selon un amortissement en capital constant pour environ 6 666,48 €. Sur l'année 2024, le syndicat n'a pas réalisé d'investissement.

L'excédent de la section s'élève à 34 128 € pour l'année 2024. L'excédent consolidé est porté à la somme de 106 450 € en tenant compte de l'excédent reporté de 72 322 € de l'année 2023.

Au niveau des orientations budgétaires pour l'année 2025 :

La section d'investissement s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 130 450 € qui se justifie par :

En recettes :

- Un solde d'exécution reporté de 106 450 €,
- Du FCTVA pour 2 000 €,
- Des dotations aux amortissements pour 22 000 €.

En dépenses :

- Des dépenses d'équipement pour une somme de 130 450€ inscrites en équilibre de la section du fait de la fin du remboursement du capital de la dette en fin d'année 2023.

La section de fonctionnement s'élève à la somme de 165 125 € répartie comme suit :

En dépenses :

- Chapitre 011 : des charges en légère diminution inscrites pour une somme de 35 480 €,
- Chapitre 012 : des charges qui se fixent à 107 000 € pour tenir compte de la hausse du taux de cotisation employeur de la caisse de retraite CNRACL de 3 à 4%/an,
- Des dotations d'amortissement pour 22 000 €,

En recettes :

- Un solde d'exécution positif de 2 578 €,
- Sur la base de ces différents éléments, et sous réserve des demandes, règlementation ou organisation nouvelles, l'appel à contribution des communes membres pourrait s'établir autour de 155 946 € (165 324 € en 2024) hors location du tracteur par la commune de Sorbiers pour 6 600 €, et ce à l'issue de la reprise des résultats. Toutefois cela demande à être affiné en fonction des résultats réels de l'exercice 2024.

Le vote du budget primitif devant intervenir en février 2025, Madame la Présidente proposera de procéder à une reconnaissance anticipée des résultats 2024 par le comptable public pour permettre un vote du budget primitif tenant compte desdits résultats.

A l'UNANIMITÉ, l'assemblée acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

2. QUESTIONS DIVERSES

- Pascal FAYOLLE propose d'investir dans l'achat de glissières « type » GBA (Glissière en Béton Armé) ou de séparateurs de voie en plastique, avec remplissage eau ou sable. L'objectif est de pouvoir marquer provisoirement les rétrécissements de chaussée ou assurer le barriérage de rues lors de manifestations, notamment dans le cadre du déploiement du plan Vigipirate. L'acquisition par le Syndicat d'une vingtaine de séparateurs de voie en plastique est approuvée pour un montant unitaire estimé de l'ordre de 50€ HT. Bernard BROSE fait faire des devis auprès des fournisseurs spécialisés dans ce type de produits.
- Marie Christine THIVANT informe les communes membres du Syndicat de la réalisation prochaine d'importants travaux sur l'avenue du Valjoly concernant l'enfouissement de réseaux secs et le remplacement de réseaux humides par ENEDIS, le SIEL et Saint-Etienne Métropole. Ces travaux vont perturber fortement les circulations sur cet axe, et ce pour une durée de 9 mois. Une information plus précise sera donnée aux usagers et aux riverains en fonction de l'avancement du chantier. Les communes membres sollicitent rapidement des éléments de communication pour en informer leur population. La ville de Sorbiers transmettra, dans les plus brefs délais, le support de communication qui sera diffusé prochainement dans le magazine municipal.
- Le radar pédagogique est actuellement installé sur la commune de Saint-Christo-en-Jarez.

Prochaine réunion le jeudi 13 février 2025 à 19h à Saint-Christo-en-Jarez.

Madame la Présidente clôt la séance à 20h30.

La Présidente,

Marie-Christine THIVANT



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA